

## DÉLIBÉRATION N° DEL-23-063

### Exercice budgétaire 2024 – Débat d'Orientations Budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.  
Séance du 20 octobre 2023

Le 20 octobre de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Halle aux grains – Loge 13.

#### PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9  
Présents : 8  
Procuration : 1  
Date de convocation : 13 octobre 2023

#### Présents :

##### *Représentants de Toulouse Métropole :*

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

##### *Représentant de l'État :*

- M. Pierre-André Durand

#### Procuration :

- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. Francis Grass

#### Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.  
Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

## EXPOSÉ

Le contenu d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) est notamment fixé par les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L 5217-10-4) et de la loi NOTRE (article 107).

Le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir doit être tenu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

La réglementation ne prévoit toutefois pas comment doit être organisé ce débat et ne précise pas non plus la forme que doit revêtir la note d'information.

Traditionnellement, le débat d'orientations budgétaires constitue l'occasion de faire le point sur l'environnement juridique et financier de la collectivité, et sur les perspectives financières de l'exercice à venir.

Pour permettre la tenue de ce débat, un rapport relatif aux orientations budgétaires est annexé à la présente délibération.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

## DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1 :

De prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024, dans les termes présentés en annexe.

### Article 2 :

De prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires.

### Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

  
Le Président de séance,  
Francis Grass

# Rapport d'orientations budgétaires 2024

Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole

séance du 20 octobre 2023

Introduction: Rapport d'orientation budgétaire, un contenu fixé par les textes en vigueur

### I: Analyse financière rétrospective 2018-2022

*les différentes manières d'appréhender la structure budgétaire et les équilibres financiers de l'EPC  
des indicateurs financiers spécifiques qui viennent enrichir ceux qui sont normés  
les engagements pris en 2020 dans le cadre d'un pacte financier prospectif avec TM ont largement été tenus.  
l'évolution d'ensemble des dépenses et des recettes  
la chaîne de l'épargne  
l'évolution mesurée des dépenses  
la croissance des recettes a été supérieure à celle des dépenses  
l'équilibre financier rétrospectif: épargne de gestion et articulation marge artistique/besoin de financement artistique.  
le financement de l'investissement  
l'excédent global de clôture*

### II: Le compte administratif prévisionnel pour 2023

*la section de fonctionnement  
la section d'investissement  
données sur la masse salariale (septembre 2023): effectifs physiques et ETP  
données sur la masse salariale (septembre 2023): âge moyen et pyramide des âges  
données sur la masse salariale (septembre 2023): répartition par catégories et par filières*

### III: Analyse financière prospective 2024-2026

*remarques réalisables  
une prospective 2024-26 élaborée en partenariat étroit avec Toulouse Métropole, qui se traduit par une hausse substantielle de la subvention.  
en fonctionnement, les recettes progressent moins vite que les dépenses, mais restent supérieures en volume  
dépenses de structure: la masse salariale des permanents augmente de manière significative  
dépenses de structure: les dépenses hors masse salariale progressent en 2024 et 2025, puis diminuent en 2026  
dépenses d'activité: la masse salariale des intermittents est réajustée en 2024, puis stabilisée en 2025 et 2026.  
les dépenses d'activité hors masse salariale sont plafonnées à leur niveau de 2023.  
les recettes d'activité continuent de progresser  
la nécessaire dynamique des recettes de structure est portée par la subvention de Toulouse Métropole  
les niveaux et les équilibres nécessaires entre besoin de financement artistique et marge artistique sont assurés.  
un volume d'investissement équivalent mais financé en utilisant l'excédent global de clôture*

- Le contenu d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est notamment fixé par les dispositions:
- du Code général des collectivités territoriales (article L 5217-10-4)
  - de la loi NOTRE (article 107)

Le premier rapport d'orientation budgétaire de l'Etablissement public du Capitole (EPC) doit ainsi comporter:

**1) Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.** Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.  
*L'EPC n'est pas concerné par les concours financiers (dotations de l'Etat), et la fiscalité. Il l'est en revanche s'agissant des subventions reçues et de la tarification.*

**2) La présentation des engagements pluriannuels,** notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.  
*L'EPC est concerné, tant pour les dépenses d'investissement qu'il porte, que par celles qui le sont pour lui par Toulouse Métropole.*

**3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. *L'EPC n'est pas concerné puisqu'il ne possède pas de stock de dette à rembourser et ne compte pas recourir à l'emprunt entre 2024 et 2026.*

*Les orientations susvisées (points 1,2 et 3) doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement. L'EPC est en partie concerné: l'indicateur de l'épargne de gestion est utilisé dans le ROB, mais l'absence d'endettement égalise épargne de gestion, épargne brute et épargne nette. Par ailleurs, l'EPC, compte tenu de la nature de son activité, utilise deux indicateurs spécifiques d'analyse financière: la marge artistique et le besoin de financement artistique. La somme entre de ces deux indicateurs constitue l'épargne de gestion/brute/nette.*

**4) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,** exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.  
*L'EPC est concerné.*

**5) L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.**  
*L'EPC n'est pas concerné.*

# 1ère partie

# Analyse financière rétrospective 2018 à 2022

Le budget de l'EPC, auparavant budget annexe, est essentiellement un budget de fonctionnement dont la structure et les enjeux peuvent s'appréhender de plusieurs manières (données moyennes annuelles comptes administratifs 2018 à 2022):

1. Par le poids de la subvention d'équilibre versée par Toulouse Métropole: 3/4 des recettes

Fonctionnement: volumes annuels moyens de 2018 à 2022



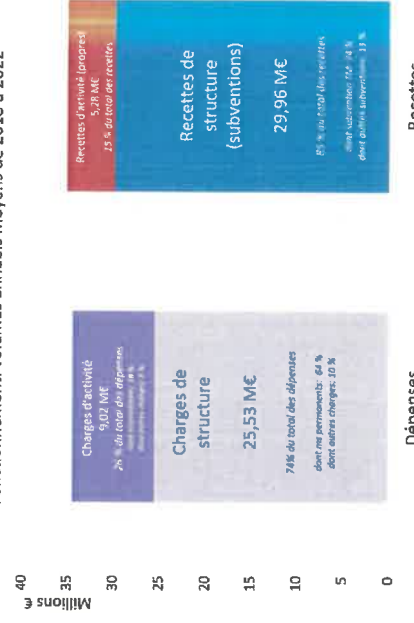
2. Par le poids de la masse salariale: 82 % du total des dépenses

Fonctionnement: volumes annuels moyens de 2018 à 2022



3. Par la prédominance de la structure sur l'activité, en dépenses (74 % du total) comme en recettes (85 % du total)

Fonctionnement: volumes annuels moyens de 2018 à 2022



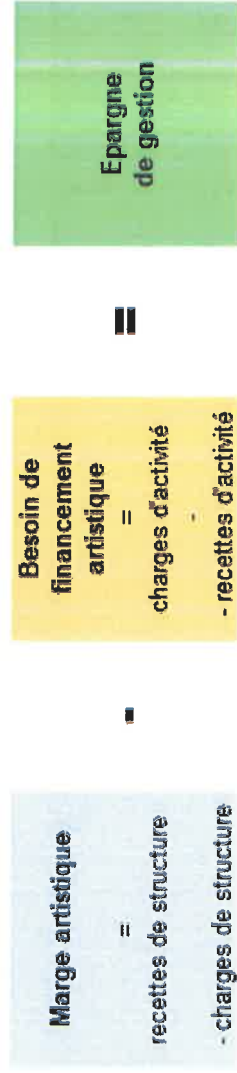
Le budget de l'EPC est essentiellement un budget de fonctionnement, qui s'appréhende autour d'une segmentation structure/activité pour les dépenses et ressources propres/subventions pour les recettes (données moyennes annuelles comptes administratifs 2018 à 2022):



Deux indicateurs financiers spécifiques à l'activité de spectacle de l'EPC sont utilisés pour appréhender sa situation financière :

- la **marge artistique**
- le **besoin de financement artistique**

La différence entre les deux constitue l'épargne de gestion.





En 2019, un important travail de prospective est mis en place qui met en exergue un déséquilibre financier important à court terme. Des décisions sont ainsi prises en charges et en recettes pour retrouver l'équilibre sur 3 ans (2020-2023).

#### Charges variables

- Baisse de 3% sur masse salariale des intermittents  
> Engagement tenu à iso périmètre mais hausse smic et CCNEAC
- Plafonnement du déficit des tournées internationales de l'orchestre à 250K€  
> Engagement tenu malgré hausse du coût des transports
- Pas de dépassement de forfait AV pour les permanents  
> Engagement tenu, sauf coproduction financée

#### Charges fixes

- Gel de 20 postes (8+5+7) entre 2020 et 2025  
> Engagement tenu avant 2025
- Optimisation du recours aux prestataires extérieurs les plus coûteux (entretien+ sécurité)  
> Engagement en cours
- Mises à disposition de la HAG ne sont plus portées par le budget annexe (puis l'EPC)  
> Engagement tenu
- Absorber les coûts directs (créations postes) liés au changement de statut  
> Engagement tenu

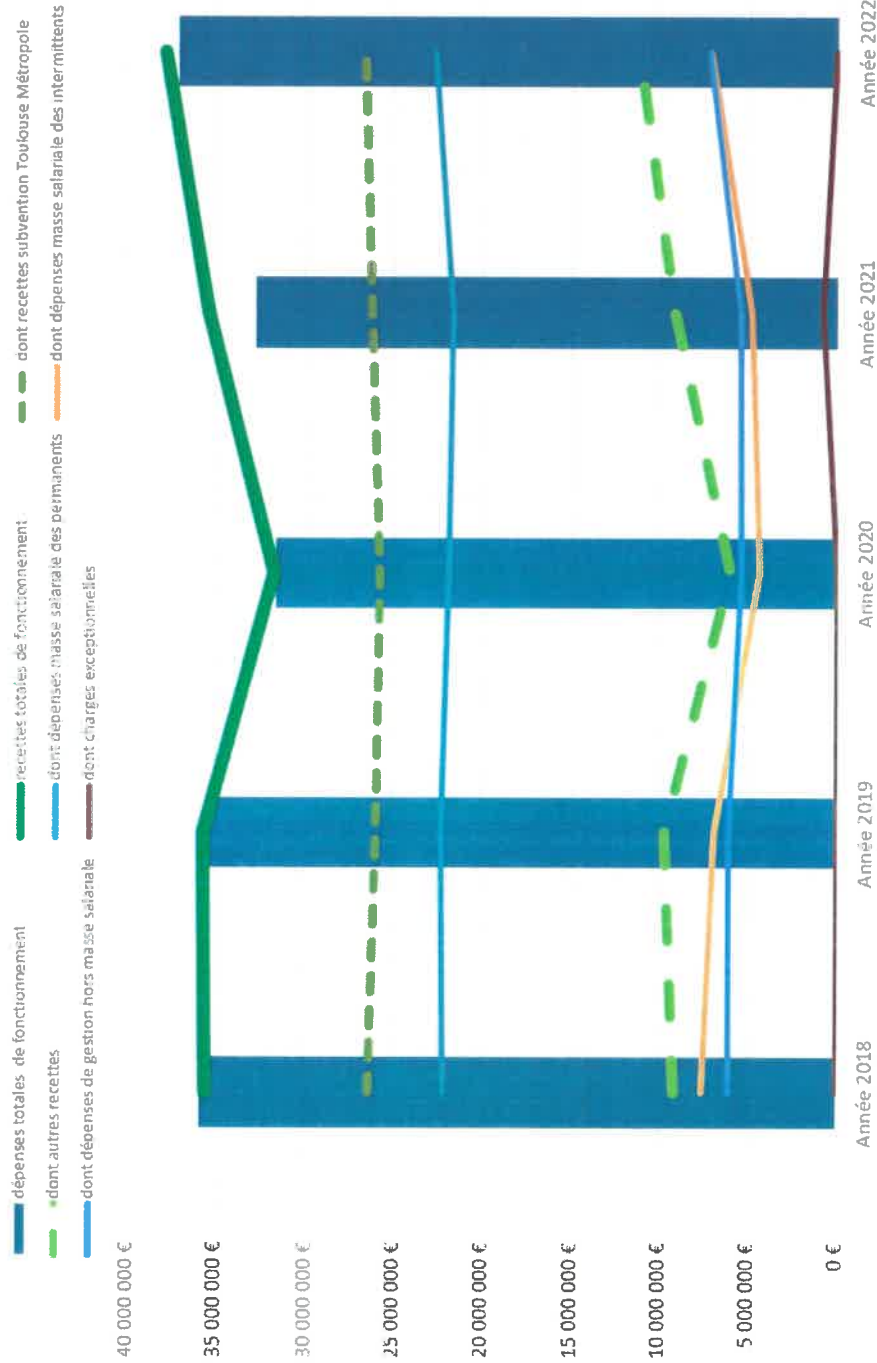
#### Recettes propres

- Revenir aux ressources propres d'avant-crise  
> engagement tenu

#### Subventions

- objectif +1M€ sur l'Etat  
> pour le moment +600K€
- objectif +500K€ pour la région  
> non atteint
- +1,7M€ de TM (reprise partielle des changements de périmètre et compensation baisse antérieure)  
> engagement tenu

## Dépenses et recettes de fonctionnement de 2018 à 2022



**Charges de fonctionnement:**  
La progression annuelle moyenne a été modérée (+ 0,9%).

**Recettes de fonctionnement:**  
La progression annuelle moyenne a été supérieure à celle des dépenses (+ 1,6%).

## ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE : la chaîne de l'épargne

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
produits courants sauf subvention TM	9 145 711	9 680 184	5 988 403	9 159 910	11 184 025
- masse salariale permanents	22 177 976	22 270 749	21 849 987	21 669 236	22 708 032
- masse salariale intermittents	7 606 153	6 897 179	4 356 060	4 859 705	7 160 503
- autres charges de gestion	6 063 001	6 111 892	5 393 221	5 461 915	7 258 261
= Excédent brut courant sauf subvention TM	- 26 701 420	- 25 599 805	- 25 632 845	- 22 830 946	- 25 942 770
+ subvention Toulouse Métropole	26 403 000	26 000 000	25 750 000	26 250 000	26 650 000
= Excédent brut courant	- 298 420	400 195	117 155	3 419 054	707 230
+ produits exceptionnels	2 863	1 786	24 581	8	39 589
- charges exceptionnelles	13 206	29 105	4 562	810 078	54 052
= Epargne de gestion	- 308 762	373 045	137 174	2 608 984	692 767

### 1. Chaîne de l'épargne

Un excédent brut courant annuel moyen de 870 K€, représentant seulement 2,5 % du total des recettes courantes.

Une épargne de gestion annuelle moyenne de 700 K€ représentant seulement 2,0 % du total des recettes.

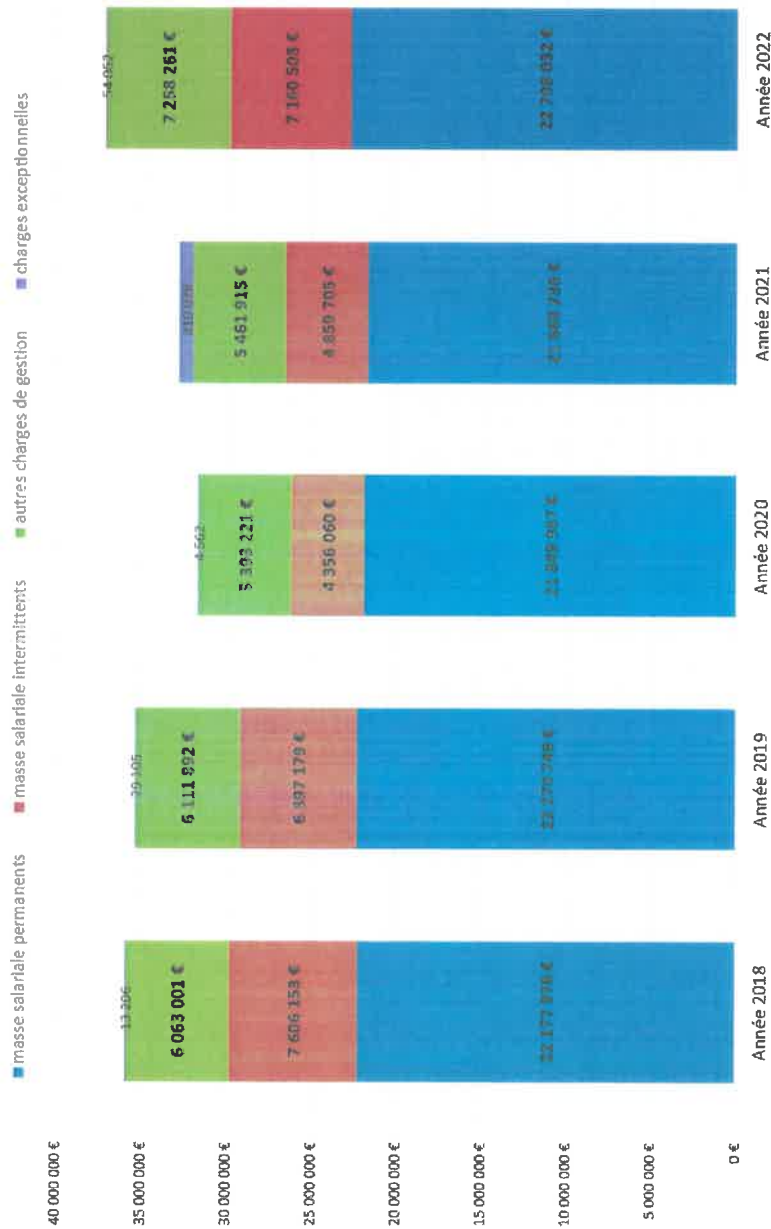
### Ces chiffres moyens sont en réalité faussés par la période COVID

→ l'excédent brut courant est de 0,27 M€ en moyenne hors années 2020 et 2021 (soit seulement 0,74 % du total des recettes courantes)

→ l'épargne de gestion tombe à 0,25 M€ en moyenne hors années 2020 et 2021 (soit seulement 0,69 % du total des recettes)

**ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE : évolution des dépenses de fonctionnement**

**Charges de fonctionnement de 2018 à 2022**



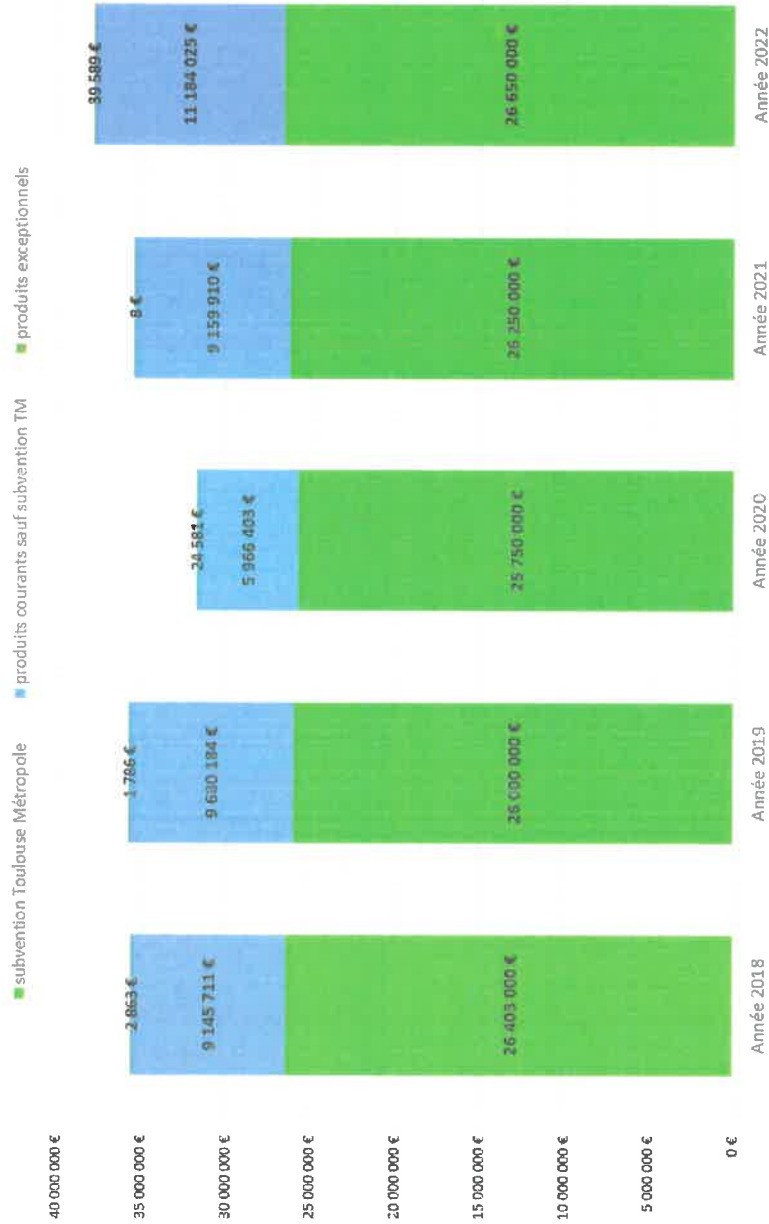
Une progression annuelle moyenne modérée de + 0,9 % entre 2018 et 2022, dont + 0,6 % pour la masse salariale des permanents, -1,5 % pour celle des intermittents et + 4,6 % pour les charges de gestion hors masse salariale.

**Ces chiffres moyens sont en réalité faussés par la période COVID:**

- le % moyen d'évolution des charges courantes est de + 1,8 % hors années 2020 et 2021 (+ 0,1 % masse salariale et + 9,4 % pour les autres charges courantes)
- le % moyen d'évolution de la masse salariale est de + 0,1 % hors années 2020 et 2021 (+ 1,2 % permanentes et baisse de 3 % pour les intermittents)

**ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE : évolution des recettes d**

**Recettes de fonctionnement de 2018 à 2022**



Une progression annuelle moyenne de + 1,6 %, supérieure à celle des dépenses (+ 0,9 %) : la bonne dynamique des recettes hors subvention TM (+ 5, 2 %) est venue compenser la stagnation de la subvention d'équilibre versée par la Métropole (+ 0,2 %)

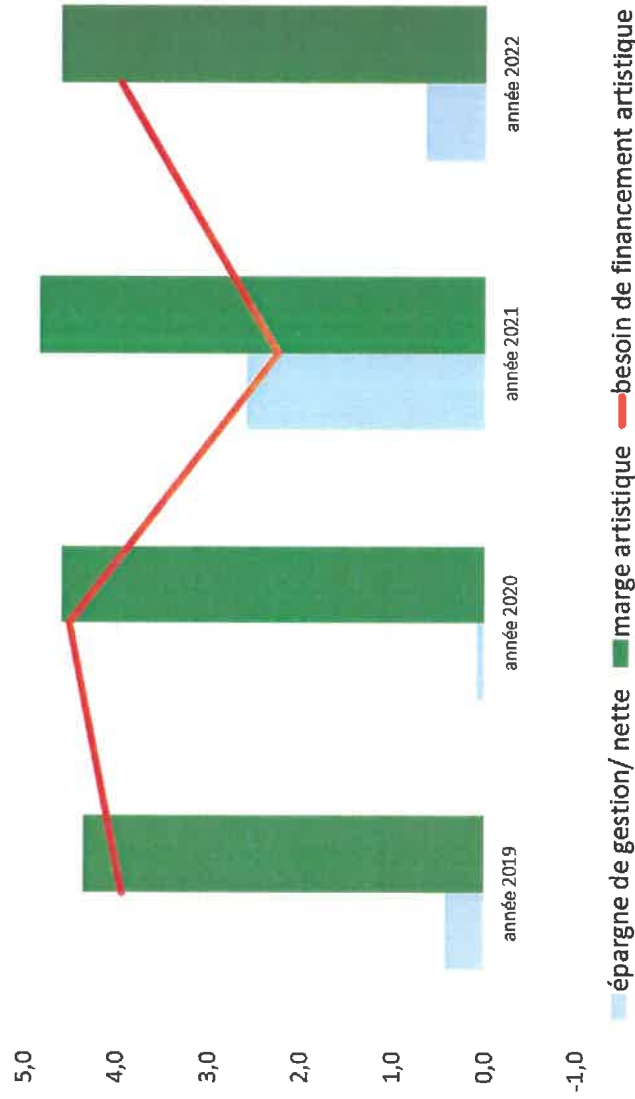
**Ces chiffres moyens sont en réalité faussés par la période COVID:**

→ le % moyen d'évolution des produits courants est de + 3,2 % hors années 2020 et 2021

La mise en place d'une segmentation analytique à compter de 2019 permet de disposer de quatre exercices d'analyse de la marge artistique et du besoin de financement artistique.

L'analyse est toutefois faussée par la période COVID qui impacte fortement le besoin de financement artistique.

Epargne, marge et besoin de financement artistiques de 2019 à 2022 (en millions euros)



Au cours de la période 2019-2022, la marge artistique annuelle moyenne (recettes de structure – dépenses de structure) s'est élevée à 4,61 M€.

Cette marge artistique moyenne de 4,61 M€ a représenté 126 % du besoin de financement artistique (3,67 M€).

L'épargne de gestion (qui représente la différence entre marge artistique et besoin de financement artistique) s'est établie à près de 1 million d'€ en moyenne annuelle.

L'équilibre a été « rétabli » dans un contexte complètement hors norme

**ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE : le financement**

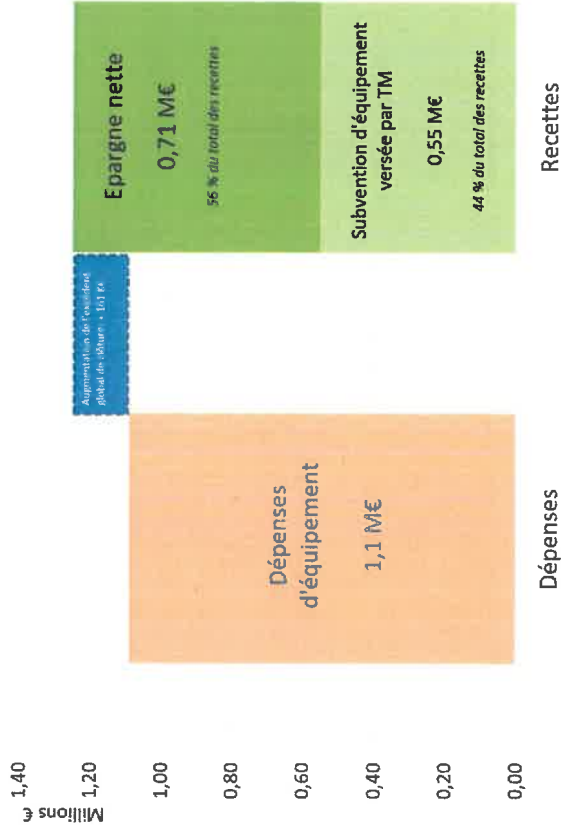
Un volume d'investissement modéré intégralement financé par l'épargne et la subvention d'investissement TM.

Année 2018 Année 2019 Année 2020 Année 2021 Année 2022

**Chaîne du financement**

Dépenses d'équipement	650 179	846 410	693 666	851 676	2 424 612
- Epargne nette	308 762	373 045	137 174	2 608 984	692 767
- Subventions d'investissement	160 000	223 122	-	258 000	2 130 000
- Autres recettes d'investissement	-	-	-	-	-
= Besoin (+) ou excédent (-) de financement	798 941	250 243	556 492	2 013 309	398 155

Investissement: volumes annuels moyens de 2018 à 2022



Le financement des dépenses d'investissement 2018-2022 a été intégralement assuré par l'épargne dégagée par la section de fonctionnement et par la subvention d'investissement versée par TM.

L'excédent global de clôture (EGC) a progressé pour s'établir à 69 jours fin 2022, ce qui constitue un atout pour la période prospective à venir.

Excédent global de clôture de 2018 à 2022: en volume et en nombre de jours de dépenses



Fin 2018, l'EGC s'établissait à 59 jours de dépenses. Il a été maintenu à ce niveau en 2019 et 2020 puis est reparti à la hausse en 2021 (79 jours) pour s'établir à 69 jours fin 2022.

Le niveau plancher de l'EGC est fixé à 45 jours.

L'EPC dispose donc, fin 2022, d'une « marge » EGC, qui correspond à la différence entre son niveau au 31/12/2022 (69 jours) et le niveau plancher (45 jours).

Sur la période 2023-2026, cette marge EGC doit servir à financer avant tout:

- l'épargne négative de 2023
- Les besoins de financement de l'investissement des années 2023 à 2026.



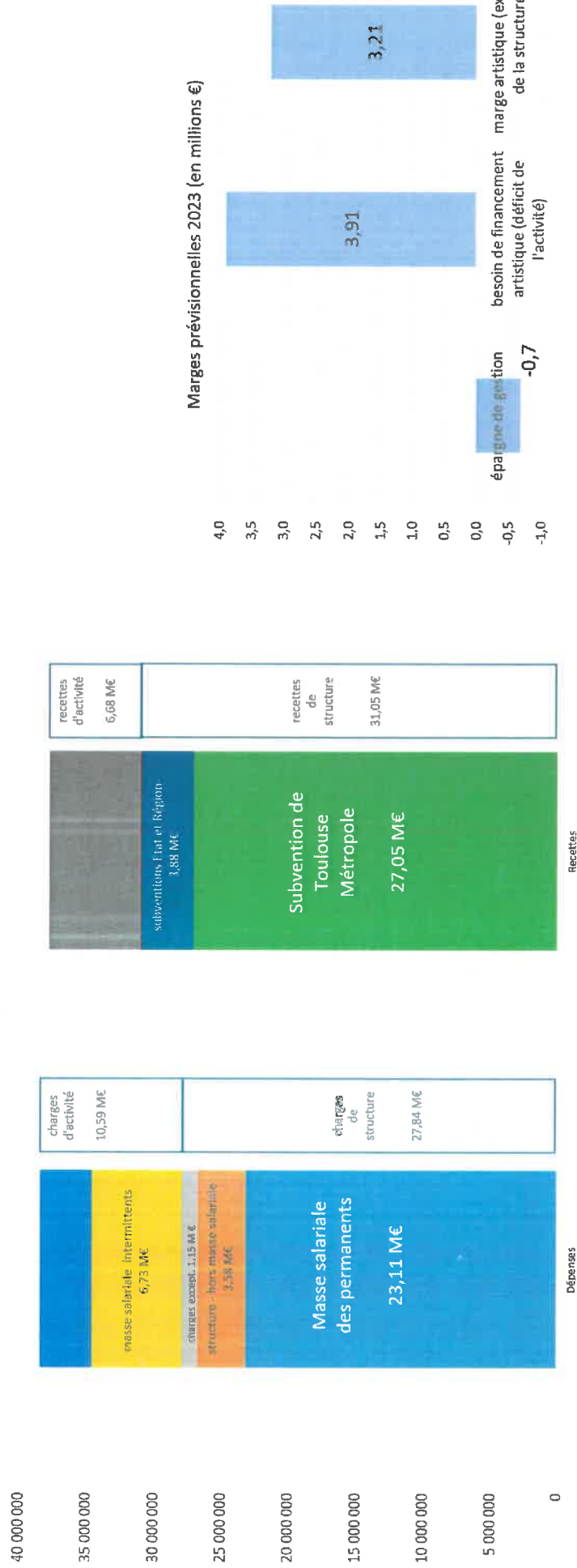
## 2ème partie

# Le compte administratif prévisionnel pour 2023

## Le compte administratif prévisionnel 2023: fonction

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
Reçu en préfecture le 24/10/2023  
Publié le 25/10/2023  
ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

### Compte administratif 2023 prévisionnel



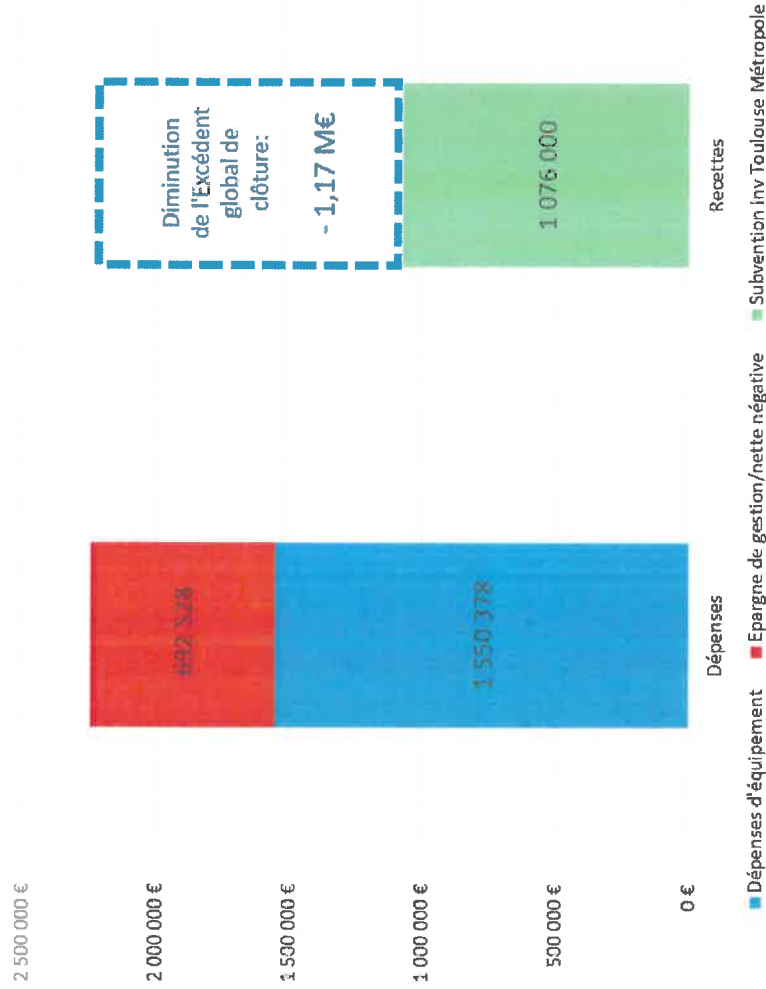
**Structure:** Les recettes prévues (31,05 M€) sont supérieures aux dépenses (27,84 M€), permettant ainsi de dégager un excédent de structure (la « marge artistique ») de 3,21 M€.

**Activité:** Les dépenses prévues (10,59 M€) sont supérieures aux recettes (6,68 M€): le déficit de l'activité (le « besoin de financement artistique ») s'élève donc à 3,91 M€.

La différence, négative, entre ces deux indicateurs constitue l'épargne de gestion. Cette dernière est négative à hauteur de 0,7 M€, puisque le déficit de l'activité > excédent de la structure.

## Le compte administratif prévisionnel 2023: invest

CA 2023 prévisionnel: chaîne du financement de l'investissement



L'épargne de gestion/nette dégagée par la section de fonctionnement étant négative (- 692 K€), elle devient une charge d'investissement à financer en plus des dépenses d'équipement classiques (1,55 M€).

La subvention d'investissement versée par TM s'élevant à 1,08 M€ ne suffit pas à financer les dépenses: l'Excédent global de clôture (EGC) est donc ponctionné à hauteur de 1,17 M€.

Ce faisant, l'EGC, qui s'élevait à 69 jours de dépenses fin 2022, s'établit fin 2023 à 55 jours.

## Le compte administratif prévisionnel 2023: données sur la masse salariale (septem

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

La masse salariale de l'EPC: effectifs physiques et ETP

PERMANENTS (dépendances de structure)

404,4 ETP  
(équivalents  
temps plein)

364 effectifs  
physiques  
Permanents  
=  
362,7 ETP

93 effectifs  
physiques  
Surcroît activité,  
remplacement,  
saisonniers  
=  
41,7 ETP

INTERMITTENTS (dépendances d'activité)

350 contrats en  
moyenne mensuelle

**Le compte administratif prévisionnel 2023: données sur la masse salariale (septembre 2023)**

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
Reçu en préfecture le 24/10/2023  
Publié le 25/10/2023  
ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

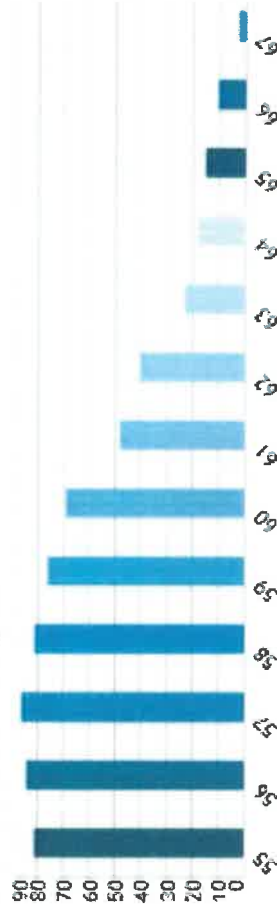
La masse salariale de l'EPC: âge moyen et pyramide des âges

**Age moyen**

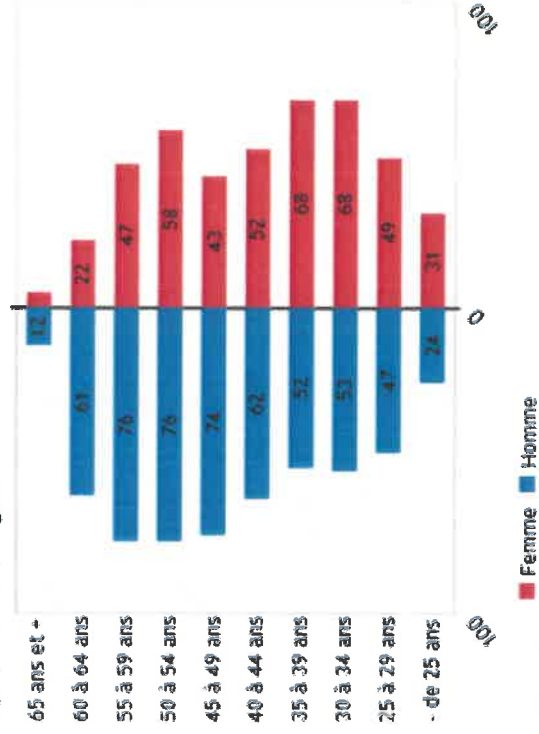


Directeurs	Age moyen
Autre	45,3 ans

**Effectifs de 55 ans et plus**



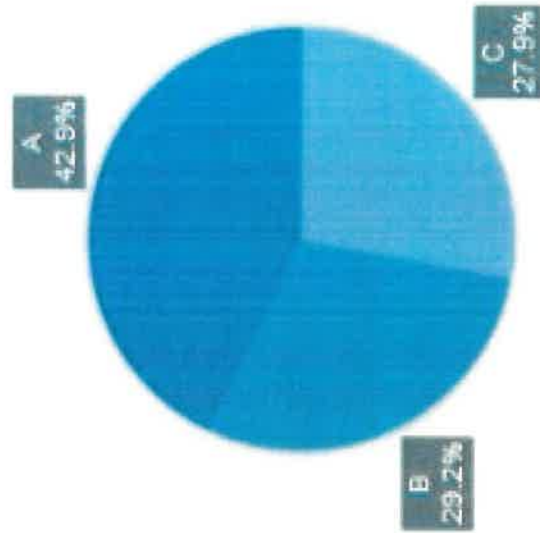
**Pyramide des âges**



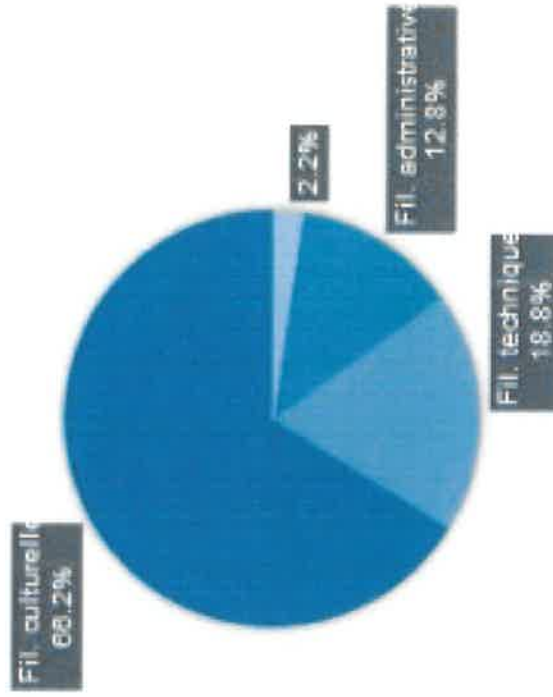
**Le compte administratif prévisionnel 2023: données sur la masse salariale (septembre 2023)**

La masse salariale de l'EPC: répartition par catégories et par filières

🏠 Répartition : Catégories



🏠 Répartition : Catégories | Filière (Tous)



## 3ème partie

# Analyse financière prospective 2024 à 2026

### Remarques préalables :

- difficulté à projeter l'équilibre financier
  - changements multiples de périmètre
  - absence d'outil de pilotage de la masse salariale
  - conjoncture instable
- les refacturations entre TM et l'EPC dans le cadre du grand compte ne sont pas intégrées

### Les changements de périmètres

- **Coût supplémentaires**
  - Créations de postes 280 000€/an
  - Cotisation CDG 230 000€/an
  - Cotisation Audiens 300 000€/an
- **Coûts transférés de TM vers l'EP mais neutres**  
Ex :
  - Imprimerie municipale > 60K€/an
  - Frais de publicité des marchés > 10K€/an
  - Assurances > en cours d'évaluation
  - Contentieux > 50K€/an

### Les changements « subis »

- **Hausses successives du point d'indice, révision des grilles, GIPA :**
  - 2022 = 800K€ pour les permanents / 230K€ pour les CDDU
  - 2023 = 350K€ pour les permanents / 110K€ pour les CDDU
  - 2024 = 193K€ pour l'ensemble du périmètre
- **Inflation**
  - sur l'énergie +100K€/ an
  - sur les transports : + 300K€/an
  - en général (matière première, prestataires...) +200K€/an

- **Report projet Montaudran / gain reporté à 2026 au lieu de 2024**
- **Taxe « Bargeton » à l'étude +180K€**



### III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: une prospective 2024-26 élaborée en partenariat étroit avec Tou traduit par une hausse substantielle de sa subvention.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
Reçu en préfecture le 24/10/2023  
Publié le 25/10/2023  
ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

	année 2023	année 2024	année 2025	année 2026
<b>Simulation 1</b>				
<b>DI hors annuité en capital</b>	1 550 378	1 100 000	1 100 000	1 100 000
<b>Ch de gestion</b>				
dont masse salariale intermittents	0,2%	5,0%	2,4%	1,8%
dont charges hors masse salariale	-0,3%	5,4%	1,5%	1,2%
<b>Ch activité [Evol<sup>o</sup>]</b>				
dont masse salariale intermittents	-3,9%	6,8%	1,2%	1,2%
dont charges hors masse salariale	-6,0%	10,7%	1,8%	1,8%
<b>Ressources propres [Evol<sup>o</sup>]</b>				
dont billetterie	-5,3%	2,1%	1,0%	1,0%
<b>Ch structure [Evol<sup>o</sup>]</b>				
dont masse salariale permanents	2,0%	4,2%	3,0%	2,1%
dont charges hors masse salariale	1,6%	4,4%	3,0%	3,0%
<b>Subventions [Evol<sup>o</sup>]</b>				
dont subventions Toulouse Métropole	0,9%	6,1%	1,6%	1,2%
<b>Epargne nette</b>	692 528	444 512	82 102	181 360
<b>Marge artistique</b>	3 213 259	4 931 935	4 633 670	4 436 768
<b>Besoin de financement artistique</b>	3 905 787	4 487 423	4 551 569	4 618 128
<b>E.G.C</b>	6 047 615	6 128 127	5 846 228	5 300 868
<b>soit E.G.C en nb de jours</b>	55	55	52	46

La stratégie 2024/2026 se caractérise par le choix d'une épargne quasi nulle (moyenne annuelle) qui assure l'équilibre marge artistique / besoin de financement artistique

Cette stratégie est permise par :

- une hausse de la subvention TM qui vient amortir la forte augmentation de la masse salariale des permanents (effet GVT + ½ IPCH).
- un redécoupage des dépenses d'activité en 2024 (post-covid), mais amorti par la suite
- le maintien d'une progression, certes mesurée (entre + 2 % et + 1%) des recettes propres, qui s'établissent déjà à un bon niveau.
- maintien des dépenses d'investissement à 1,1 M€ (supérieur à la période écoulée), financé aux 2/3 par la subvention d'investissement et pour le tiers restant par la diminution de l'EGC.

	Moyenne annuelle 2021/23	Moyenne annuelle 2024/26
	853 607	115 085
	4 226 694	4 667 458
	3 373 087	4 552 373

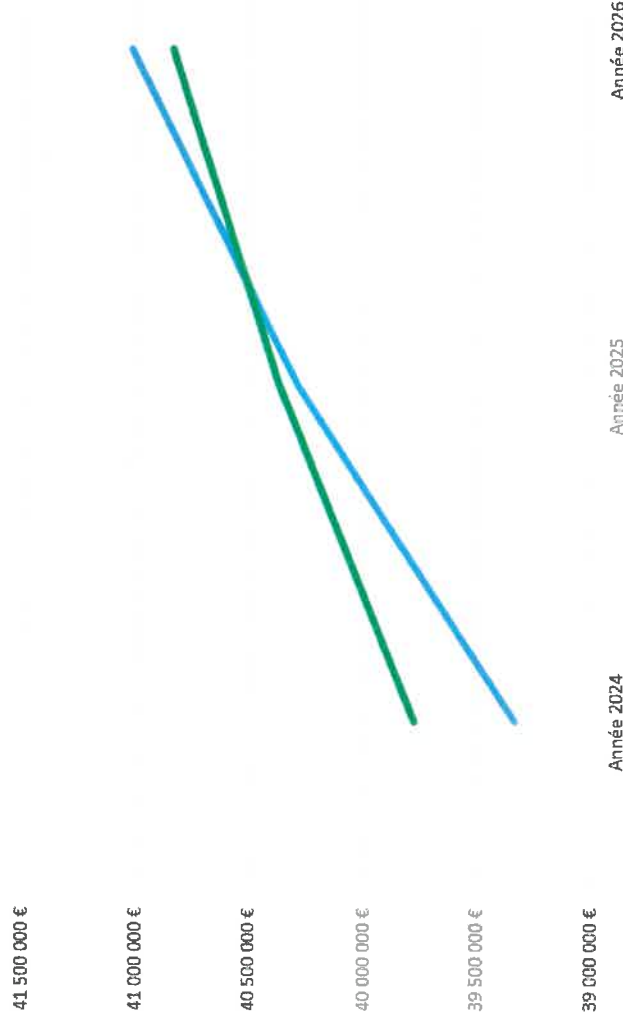
### III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: les recettes progressent moins vite que les dépenses mais rest

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
Reçu en préfecture le 24/10/2023  
Publié le 25/10/2023 51000  
ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

#### Dépenses et recettes de fonctionnement: volumes et % d'évolutions

Evolution en volume des recettes et des dépenses de fonctionnement de 2024 à 2026

— Dépenses de fonctionnement — Recettes de fonctionnement



Postes	Moyenne annuelle 2024/26	
	Volumes en €	% évolution
Dépenses de fonctionnement	40 212 487 €	2,1%
Recettes de fonctionnement	40 327 572 €	1,3%

Le taux annuel moyen d'évolution des dépenses (+2,1 %) est supérieur à celui des recettes (+1,3 %). Ces dernières restent cependant plus importantes en volume moyen annuel (40,33 M€) que les dépenses (40,21 M€).

### III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: la masse salariale des permanents augmente de ma

Les dépenses de structure : masse salariale des permanents

	22/23	année 2023	23/24	année 2024	24/25	année 2025	25/26	année 2026
masse salariale permanents	1,8%	23 111 644	4,4%	24 137 637	3,0%	24 852 413	3,0%	25 588 631

La **progression de la masse salariale** a été modérée entre 2022 et 2023 (1,8%). La période 2024-2026 se caractérise en revanche par des hausses importantes.

- En 2024, double effet : budgétisation des 30 postes non transférés et effet GVT (1,8%) et 0,5 IPCH, soit un total de +4,4%. Il est à noter que les niveaux de croissance GVT et IPCH retenus sont identiques à ceux de la métropole.
- En 2025 et 2026 (+ 3% par an) : effet GVT et IPCH au même niveau qu'en 2024.

Le **coefficient 0,5 IPCH** (indice des prix à la consommation harmonisé) intègre les variations estimées de la valeur du point d'indice majoré, ainsi que les refontes de grille de certaines catégories d'agent (à l'échelon national mais aussi à l'échelle de l'EPC). Corrélié à l'inflation, cet indice a connu une forte progression dernièrement. A titre d'exemple, entre avril 2021 et avril 2022, cet indice a progressé de 4,6% et de 6,7% entre avril 2022 et avril 2023.

Le **GVT** (glissement vieillesse technicité) correspond à l'augmentation de la rémunération découlant : d'un avancement quasi automatique sur les grilles indiciaires (composante vieillesse), d'un changement de grade ou de cadre d'emploi par le biais d'un concours ou d'une promotion (composante technicité).

### III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: les dépenses de structure hors masse salariale progressent de

Les dépenses de structure: hors masse salariale

	22/23	année 2023	23/24	année 2024	24/25	année 2025	25/26	année 2026
Dépenses de structure hors masse salariale	3,43%	3 576 260	2,95%	3 681 590	2,95%	3 790 080	-3,68%	3 650 763

Les **dépenses de structure** hors masse salariale qui représentent environ 10% du total des charges, sont composées principalement des postes suivants :

- loyers,
- fluides (eau, gaz, électricité,...),
- bâti (bâtiment et équipements techniques)
- et autres charges.

Ces dépenses vont d'abord **progresser** (+3% par an en 2024 et 2025) puis **diminuer en 2026**.

La progression d'ensemble s'explique :

- Pour 2024 et 2025, par **l'inflation attendue** (les indices INSEE + les index retenus pour les clauses de révision des prix des marchés publics). Il convient de préciser que pour le poste des fluides l'augmentation sera très modérée car le groupement de commande auquel adhère l'EPC est très protecteur (variation plafond dans les clauses du marché public).
- Pour 2026, la réduction des loyers lié au **regroupement des services à Montaudran** permet de compenser la hausse liée à l'inflation et abouti à une diminution globale de ce poste (-3,7%).

Le déménagement va permettre de regrouper les sites suivants :

- Site Roquelaine (choristes)
- Site Saint Aubin (atelier couture)
- Site Lespinasse (Stockage et atelier décors)
- Site Amouroux (Tour de montage et stockage des costumes).

### III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: les dépenses d'activité

Les dépenses d'activités, au service du projet artistique et culturel, en accord avec les cahiers des charges des labels Opéra national et Orchestre national en région

#### Un outil de diffusion

- 20 à 25 actions sur le territoire de la métropole
- 40 à 50 levées de rideaux en région

#### Un outil de rayonnement

- 20 à 30 dates en tournées nationales et internationales
- Une « résidence » à la Philharmonie de Paris
- Une présence quotidienne sur les grands médias (Radio France, Radio Classique, Medici, Mezzo...)
- Une politique d'enregistrement phonographiques

#### Production de concerts et spectacles

- 140 à 150 levées de rideaux à Toulouse
  - 7 titres d'opéra
  - 4 titres de ballet
- 1 à 2 concerts chaque semaine avec l'orchestre ou à l'opéra
- Un réseau de coproduction international

#### Un acteur de la transformation sociétale

- des partenariats locaux
- des actions éducatives
- des actions sociales et inclusives
- des projets structurants: DEMOS, TLMO, Bus Papageno
- Une implication sur la transition écologique et sur les sujets de société en général
- ...

**III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: dépenses d'activité: la masse salariale en 2024 puis stabilisée en 2025 et 2026.**

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
 Reçu en préfecture le 24/10/2023  
 Publié le 25/10/2023  
 ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

**Les dépenses d'activité: masse salariale des intermittents**

	22/23	année 2023	23/24	année 2024	24/25	année 2025	25/26	année 2026
Masse salariale des intermittents	-6,00%	6 730 872	10,72%	7 452 508	1,80%	7 586 653	1,80%	7 723 213

La masse salariale des intermittents augmente fortement en 2024, pour tenir compte de la reprise des activités de production fortement ralenties depuis 2021 avec les nombreuses annulations dues au COVID.

L'objectif est ensuite de tenir une évolution à 1,8% rendue possible par :

- Une programmation tenant compte de cette contrainte
- La maîtrise quotidienne du recours aux intermittents
- Le recrutement de permanents sur les postes vacants

Cette évolution sera à réévaluer en fonction de l'évolution du SMIC et de la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

**III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: les dépenses d'activité hors masse salariale sont plafonnées**

Les dépenses d'activité: hors masse salariale des intermittents

	22/23	année 2023	23/24	année 2024	24/25	année 2025	25/26	année 2026
Masse salariale des intermittents	0,00%	3 857 991	0,00%	3 857 991	0,00%	3 857 991	0,00%	3 857 991

Les dépenses de d'activité hors masse salariale sont composées en moyenne annuelle de :

- 0,78M€ (chapitre 65) majoritairement pour les organismes de gestion collective (SACEM, SACD) et droits des créateurs
- 3,1 M€ (chapitre 011) pour les achats et services nécessaires à la préparation des productions (opéra, ballet, concert, récitals, ...)

Le choix a été fait de projeter la période 2024-2026 en stabilité afin de préserver l'équilibre général de l'établissement.

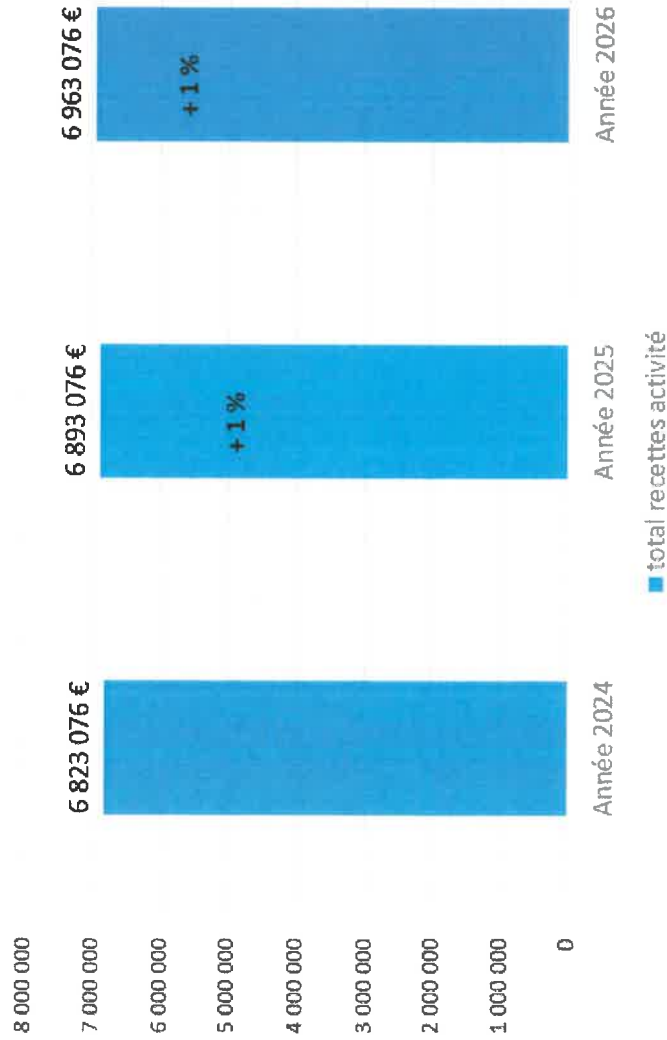
Cette projection doit être rendue possible par :

- Une programmation et des budgets alloués aux maîtres d'œuvre tenant compte de cette contrainte
- Une logique accrue de coproductions et partenariats
- Le regroupement des sites à Montaudran qui permettra de limiter le recours aux transporteurs privés

**III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: les recettes d'activité continuent de progresser**

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
 Reçu en préfecture le 24/10/2023  
 Publié le 25/10/2023  
 ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

Recettes d'activité: évolutions en volumes et en % de 2024 à 2026



Les recettes d'activité ont été projetées en hausse sur la période :

- Hausse des tarifs de billetterie
- Optimisation de la jauge de la Halle aux Grains
- Développement du mécénat

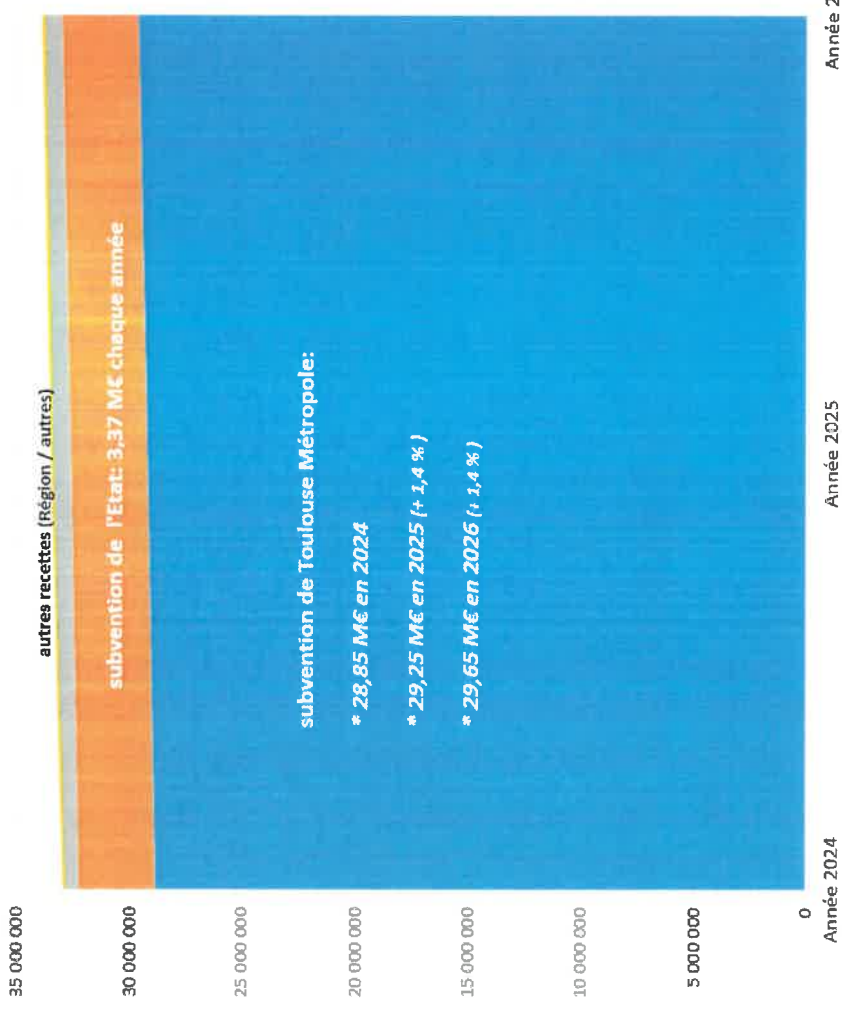
Il est à noter toutefois que ce niveau de ressources propres n'est envisageable qu'à volume d'activité constant.



**III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: la nécessaire dynamique des recettes de structure est portée par la subvention de l'Etat**

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
Reçu en préfecture le 24/10/2023  
Publié le 25/10/2023  
ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

Recettes de structure: évolutions en volumes et en % de 2024 à 2026



La prospective 2024-2026 met en exergue une hausse projetée de la subvention de l'Etat, qui a été posée en réunion d'arbitrage financier métropolitaine.  
Cette dynamique permet d'accompagner l'évolution des charges de structure.

Les subventions de l'Etat et de la Région sont projetées en stabilité, n'ayant pas aujourd'hui de visibilité sur leur évolution.  
La question de la révision de ces subventions devra toutefois être posée dans la suite de la labellisation Opéra national en Région dans une logique :  
- de préservation des marges artistiques de l'établissement et des emplois artistiques permanents  
- d'accompagnement de la transition écologique de l'établissement.

**III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: les niveaux et les équilibres nécessaires  
 financement artistique et marge artistique sont assurés**

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
 Reçu en préfecture le 24/10/2023  
 Publié le 25/10/2023  
 ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

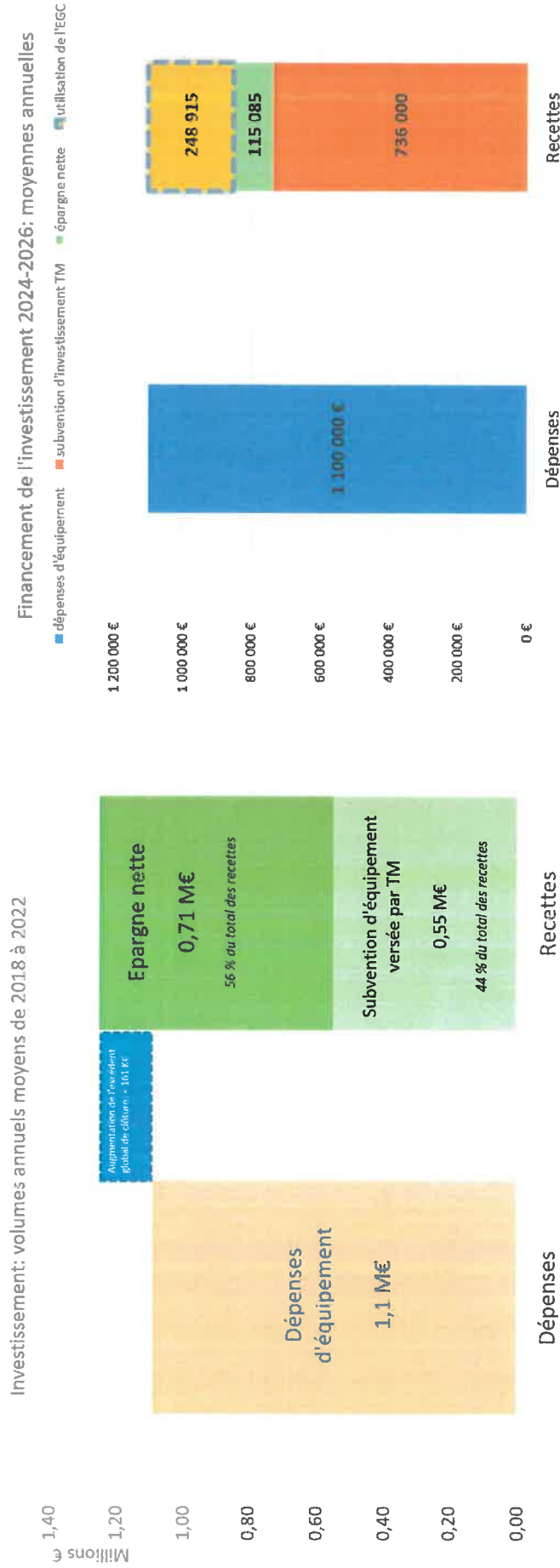
Epargne, marge et besoin de financement artistiques de 2020 à 2026



■ = Epargne nette ■ = marge artistique — = besoin de financement artistique

### III. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE: un volume d'investissement équivalent mais financé par l'

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
Reçu en préfecture le 24/10/2023  
Publié le 25/10/2023  
ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE



La comparaison entre la période rétrospective et celle relative à la prospective met en évidence que le **financement des dépenses d'investissement** sera différent:

- Entre 2018 et 2022, le niveau d'épargne nette conséquent et la subvention de Toulouse Métropole ont permis de financer l'équipement ET de reconstruire l'EGC.
- Il en va différemment pour la période prospective: malgré un montant moyen de subvention TM supérieur, le faible niveau de l'épargne nette nécessite de ponctionner l'EGC.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

25/10/2023 10:00

ID : 031-200099042-20231024-DEL23063-DE

*Merci de votre attention*